

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE PLAISANCE  
COMTÉ DE PAPINEAU**

## **AVIS PUBLIC**

**Est par les présentes données par le soussigné ce qui suit :**

**QUE** le conseil municipal de la municipalité de Plaisance, à son assemblée régulière tenue le 4 août 2014, à la Place des aînés, a présenté et adopté les règlements suivant :

Règlement URB 14-05-28 Modification matériaux de finis extérieurs prohibés

**AVIS PUBLIC** est aussi donné que ledit règlement est maintenant déposé au bureau du Directeur général/Secrétaire-trésorier, en l'hôtel de ville, où tous les intéressés peuvent en prendre connaissance aux heures de bureau.

**Donné à Plaisance ce 19<sup>e</sup> jour du mois d'août deux mille quatorze (2014).**

---

Paul St-Louis  
Directeur général/Secrétaire-trésorier